



Direction Générale des Services Pôle Secrétariat Général Instances Municipales / Actes JPB/CT/SJ

ARRETÉ N°451/2022

OBJET: Retrait de la délégation de fonction accordée à Monsieur Sympson NDALA, Conseiller municipal dans le secteur: Emploi et Insertion sociale.

Le Maire de la Ville de Gonesse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2122-18, L.2122-18-1, L.2122-20 et L.2123-20-1,

Vu la délibération n°71 en date du 3 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

Vu les délibérations n°72 et 73 en date du 3 juillet 2020 relatives respectivement à la détermination du nombre de postes d'adjoints au Maire et à l'élection des Adjoints,

Vu la délibération n°74 en date du 3 juillet 2020 relative à la délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération n°76 en date du 10 juillet 2020 portant institution des Conseils de quartier, délimitation de leur périmètre et fixation de leur composition,

Vu les délibérations n°77 et 78 du 10 juillet 2020, relatives respectivement à la détermination du nombre de postes d'adjoints délégués de quartiers et à leur élection,

Vu la délibération n°100 en date du 10 juillet 2020 portant détermination et fixation des indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et Adjoints au Maire délégués de quartiers ainsi qu'aux conseillers municipaux délégués,

Vu l'arrêté n°263/2020 en date du 10 juillet 2020 portant attribution de délégation de fonction à Monsieur Sympson NDALA, Conseiller municipal pour les affaires relatives au secteur : Emploi et insertion sociale,

Considérant que le Maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses élus,

Considérant que la densité et la diversité de l'activité de la Collectivité ont conduit à souhaiter attribuer une délégation de fonction à de nombreux élus et notamment aux Conseillers municipaux,

Considérant dans ce cadre la délégation accordée à Monsieur Sympson NDALA,

Considérant aujourd'hui la décision de procéder d'une part au retrait de la délégation de fonction accordée précédemment à Monsieur Sympson NDALA et d'autre part à la cessation du versement des indemnités attachées à l'exercice effectif de la délégation.

Hôtel de ville 66, rue de Paris B.P. 10060 95503 Gonesse Cedex tél 01 34 45 11 11 fax 01 39 87 13 22

ARRETE

Article 1: Il est procédé au retrait de la délégation de fonction confiée à Monsieur Sympson NDALA pour les affaires relatives au secteur : Emploi et Insertion sociale à compter du 05 octobre 2022.

Article 2 : l'arrêté n°263/2020 en date du 10 juillet 2020 portant attribution de délégation de fonction, et de versement d'indemnités à Monsieur Sympson NDALA, Conseiller municipal délégué en charge des affaires relatives au secteur : Emploi et Insertion sociale Prévention est dès lors abrogé, à compter du présent arrêté de retrait de délégation.

Article 3: Le Maire de la Ville, la Directrice Générale des Services et le Service de Gestion Comptable de Garges-lès-Gonesse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4: L'ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Madame la Directrice Générale des Services et à l'intéressée.

Fait à Gonesse, le 05 octobre 2022.

Le Maire.

Jean Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE que le présent acte a été reçu en Sous-Préfecture, le : 1 1 007, 2022

Mis en ligne le : 1 9 0CT. 2022

Pour le Maire et par délégation La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Retrait de la délégation de fonction accordée à Monsieur Sympson

Objet de l'acte	: NDALA, Conseiller municipal dans le secteur : Emploi et Insertion
	sociale.
***************************************	***************************************
Date de décision	: 05/10/2022
Date de réception de l'accuse	<u> 11/10/2022</u>
de réception	:
Numéro de l'acte	: 2022ARRETE451
Identifiant unique de l'acte	: 095-219502770-20221005-2022ARRETE451-AR

Nature de l'acte	Arrêtés réglementaires
Matières de l'acte : 5 .4 .1	
	Institutions et vie politique
	Delegation de fonctions
	permanente
Date de la version de la 29/08/2019	
classification:	
Nom du fichier: Arrêté 451.pdf (99_AR-095-219502770-20221005-2022ARRETE451-	

AR-1-1_1.pdf)